

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA PLANIFICATION DU
DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

AMI N°011 / PPM 2024PR/MPDC/INSEED/PRMP/PHASAO du 23 août 2024

Pays : TOGO

RECRUTEMENT D'UN MÉDECIN DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DE L'INSEED

Financement : Banque mondiale

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a reçu un Financement de trente millions (30 millions USD (Moitié Prêt, moitié Dons) de dollars, de l'Association Internationale de Développement (IDA), et à l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Crédit/Don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Recrutement d'un médecin de travail pour le personnel de l'INSEED ».
2. L'objectif général du recrutement du médecin de travail pour compte de l'INSEED est de disposer d'un appui-conseil en matière de suivi médical du personnel et dans le respect des normes médicales en matière de travail.

De façon spécifique il s'agira pour l'INSEED de disposer d'un médecin de travail qui sera chargé :

- De la surveillance de la santé des travailleurs par des visites médicales d'embauche, des visites médicales périodiques, des visites médicales à la demande, des visites médicales de reprise,
- De dispenser au travailleur des soins préventifs en vue d'éviter toute altération de santé du fait du travail,
- De la surveillance du milieu de travail par le contrôle des conditions de travail,
- Du développement de la culture de prévention par des séances de formation, information, éducation-conseil, communication pour le changement de comportement
- D'étudier l'impact des conditions de travail sur la santé des travailleurs,
- De participer à l'analyse des accidents de travail et des maladies professionnelles, etc...
- De participer aux activités du comité de santé et de sécurité au travail de l'INSEED dont il sera membre.

3. Mandat du Consultant

Sous l'autorité, la supervision et le contrôle du Directeur général de l'INSEED, et en étroite collaboration avec la direction chargée du personnel, le médecin du travail exerce les principales tâches ci-après :

3.1. Suivi médical du personnel :

- Effectuer au minimum deux (2) heures de présence par semaine, notamment les vendredis à partir de 10 h30mn à la direction générale à Lomé pour l'écoute et le conseil au personnel ;
- Effectuer une tournée médicale et d'inspection de l'hygiène générale, du cadre et de l'environnement de travail par semestre à la direction générale et dans les directions régionales de l'INSEED ;
- Assurer la coordination des visites d'embauche ;
- Assurer le montage et le suivi des dossiers d'évacuation sanitaire, au besoin ;
- Assurer le conseil et le soutien médical au personnel en cas de maladie ;
- Assister au besoin le personnel et leurs familles pour certaines consultations et le suivi de certains soins dans les centres hospitaliers ;
- Organiser et effectuer des consultations sur les lieux de travail à la demande de L'INSEED ;
- Donner son avis sur les repos médicaux à la demande ;
- Examiner ou faire examiner le travailleur :
 - ✓ après une absence d'au moins 30 Jours à la suite d'une maladie ou d'un accident de travail ;
 - ✓ en cas d'absence répétée pour raison de santé ;
- Organiser et suivre en collaboration avec le directeur général, les activités du comité d'hygiène et de sécurité et santé au travail de l'INSEED dont il est membre ;
- Délivrer des certificats médicaux aux employés en cas de besoin.

3.2 Visite annuelle de santé

- Coordonner les visites annuelles systématiques, les visites de reprise de service et des visites médicales particulières en cas de besoin ;
- Proposer des laboratoires d'analyses et/ou des centres de santé pour la visite annuelle ;
- Produire un rapport à l'issue de la visite médicale et faire des recommandations idoines en vue d'un suivi qualitatif du personnel ;
- Réaliser les visites médicales d'embauche.

3.3 Conseil

Il portera entre autres sur :

- L'installation et l'utilisation des dispositions de sécurité ainsi que l'application de toutes les mesures de prévention en matière d'accident de travail et de maladie professionnelle ;
- La surveillance de l'adaptation du travail à l'homme ;
- L'apport d'un appui technique à la mise en place/renouvellement et au suivi du Comité de sécurité et de santé de l'INSEED dont il sera membre ;
- Le conseil à l'INSEED vis-à-vis de la gestion des contrats d'assurance avec les compagnies d'assurance et mutuelles de santé ;
- L'appui à la définition de la politique de santé de L'INSEED ;
- L'avis à donner après les divers examens médicaux sur l'inaptitude des employés due à une maladie, ou accident de travail et faire des propositions en cas de besoins ;

- Toute question d'ordre médical au profit du personnel de l'INSEED ;
- Toute sollicitation de l'INSEED en cas de besoin dans la limite de ses compétences.

4. Le médecin ne sera pas basé au sein de l'INSEED mais y effectuera des visites périodiques, et restera disponible à tout moment pour toute sollicitation, les prestations sont prévues pour une durée d'un (1) an renouvelable d'un commun accord et non pas par tacite reconduction et après évaluation jugée satisfaisante par l'INSEED. La prestation démarrera dès la signature du contrat.

Le médecin du travail exécutera sa tâche en étroite collaboration avec l'équipe de l'INSEED chargée de la gestion des Ressources Humaines sous la supervision du Directeur Général. Le consultant proposera une méthodologie et, concevra les outils nécessaires pour l'atteinte de chacun des objectifs spécifiques de la mission.

Le médecin du travail proposera pour les visites annuelles systématiques et visites d'embauche, les examens qu'il recommande de même que les coûts indicatifs de ces derniers.

5. Le Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération/ Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED)/Unité de Gestion du Projet PHASAO invite les consultants (« Consultants individuel ») éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants (firmes) intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente requise pour exécuter les Services.

6. Peuvent participer à l'appel, les médecins de nationalité togolaise, inscrit(e)s à l'ordre national des médecins du Togo.

Le Médecin du travail recherché doit disposer du profil et de l'expérience requis en matière de conseil pour la santé au travail, prise en charge ou référence du personnel des établissements du standard de l'INSEED.

Le médecin du travail doit disposer, en plus, des qualifications minimales suivantes :

- Un diplôme d'Etat en Médecine ;
- Un diplôme de spécialité en santé et sécurité au Travail ;
- Une expérience professionnelle de huit (08) ans au minimum avec au moins cinq (5) ans en tant que médecin conseil chargé de santé et sécurité, hygiène, protection sociale au travail ;
- Avoir réalisé au-moins trois (03) missions similaires au cours des cinq (05) dernières années (2019-2023) ;
- Avoir réalisé au-moins deux (02) missions en matière de suivi médical du personnel au cours des cinq (05) dernières années (2019-2023) ; et
- Avoir une bonne connaissance des normes médicales en matière de travail et des textes relatifs au milieu du travail et à la sécurité sociale.

7. Les dossiers de candidature devront comprendre :

- Une lettre de motivation dûment rédigée en français et adressée au Coordonnateur du PHASAO ;
- Un Curriculum Vitae (CV) conforme, complet et détaillé mettant en exergue compétences et/ou expériences du/de la candidat(e) pour la fonction avec des références précises ;
- Une preuve de l'inscription à l'ordre national des médecins ;
- Une copie du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ;

- Une Copie du diplôme de Spécialité en santé au Travail ; et
- Une copie du/des autres diplôme(s) requis et copie du/des attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV et certificats/attestations de travail du/de la candidat(e) attestant des expériences professionnelles.

La procédure de recrutement sera conduite conformément au Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale, édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, juillet 2018, novembre 2020 et septembre 2023.

Le recrutement s'effectuera par appel à candidature et comportera trois (03) phases :

- ✓ Analyse des CV ;
- ✓ interview des candidat(e)s ;
- ✓ négociation avec le/la candidat (e) retenu (e) à l'issue de l'interview.

Le candidat retenu à l'issue de l'entrevue sera invité à une séance de négociation du contrat de travail.

8. Il est porté à l'attention des Consultants que s'appliquent au présent marché, les dispositions de la Section III, des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale de Juillet 2016 ("Règlement de Passation des Marchés"), décrivant les politiques de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt.

9. Les Consultants invités peuvent obtenir des informations supplémentaires (notamment les termes de référence) à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures suivantes : de lundi à vendredi de 9h à 12 h et de 15h à 17 h (heures locales) ou par courrier électronique ou sur le site web : www.inseed.tg (<https://webmail.inseed.tg>)

10. Les manifestations d'intérêt écrites uniquement en langue française doivent être déposées en trois (03) exemplaires (1 original+2 copies) à l'adresse ci-dessous au plus tard le **05 Septembre 2024 à 09 heures (GMT)**. Les manifestations d'intérêt doivent porter clairement la mention « **Recrutement d'un médecin du travail pour le personnel de l'INSEED** ».

A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics
Secrétariat Particulier du Coordonnateur du Projet PHASAO
Unité de Coordination du Projet PHASAO sise l'INSEED,
sis à 59 Rue de la Kozah, Immeuble INSEED-CENETI, 2ème Étage,
Porte S.206, Lomé-Togo, Tél. (00228) 90 35 20 19 / 22 21 62 24 / 22 21 22 87
E-mail : ugpphasaotogo@gmail.com et ugpphasao@inseed.tg

11. L'ouverture des plis se fera dans la salle de réunion de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques le **05 septembre à 9h 30minutes (GMT)**.

Lomé, le 23 août 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics


Kossi Gbeblèwou TETE